



Conflit entre indivisaires

Par **PASCAL SCOTTO**, le **15/07/2017** à **23:00**

Bonjour,

Que se passe-t-il lorsque deux ou plusieurs indivisaires, souhaitant acquérir le MÊME bien, objet de l'indivision, ne trouvent pas d'accord entre eux ? Comment faire pour sortir néanmoins de l'indivision dans ce cas précis ?

Merci

Pascal

Par **youris**, le **16/07/2017** à **09:31**

bonjour,

pour vendre un bien, il faut un accord entre le vendeur et l'acquéreur.

dans votre cas, comme il n'y a pas d'accord, il ne peut pas y avoir de vente.

un indivisaire peut vendre sa part en respectant la procédure de l'article 815-14 du code civil.

si plusieurs indivisaires exercent leur droit de préemption, ils acquièrent ensemble, la portion mis en vente en proportion de leur part respective dans l'indivision.

salutations

Par **PASCAL SCOTTO**, le **16/07/2017** à **10:46**

Merci pour votre réponse. Bonne journée.